

# LA LITTÉRATURE DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

## I- Généralité :

Depuis la fin du **Moyen Âge**, les rois de France n'ont cessé d'affirmer leur autorité. Le fonctionnement du régime qu'ils mettent en place, l'**Ancien Régime**, repose sur l'**Église**, le **gouvernement par le roi**, la division de la **société en trois ordres** (le **clergé**, la **noblesse** et le **tiers état**), et l'**octroi de privilèges** à certains sujets.

### 1- Contexte politique :

Au **XVII<sup>e</sup> siècle**, **trois rois** se succèdent sur le trône de France :

- **Henri IV** (qui règne de 1589 à 1610) met fin aux guerres de Religion et ramène la paix dans le

royaume de France en promulguant l'**édit de Nantes en 1598**, qui garantit la liberté de culte aux protestants. Il annexe des territoires définissant **les frontières de la France**, redresse le pays, affermit l'autorité royale et relance l'économie.

- **Louis XIII** (qui règne de **1610 à 1643**) affirme **un état fort et centralisé**.

- **Louis XIV** règne pour sa part de **1643 à 1715**. Durant son enfance, une grande révolte des princes secoue le royaume (**la Fronde**). Le souverain, surnommé le **Roi-Soleil**, décide de mettre en place un régime de toute puissance à partir de 1661 : l'**absolutisme**. Il fait agrandir le **château de Versailles** où il s'installe, accueille son immense cour (ce qui lui permet de surveiller les grands princes) et soutient le développement des arts et des lettres.

- Au début du **XVII<sup>e</sup> siècle**, le royaume de France est encore fractionné et désorganisé, mais, au fil des décennies, le pays prospère et prend la forme qu'on lui connaît aujourd'hui, grâce à une politique de conquêtes territoriales — telles les guerres de Hollande (**1672-1679**) et de la ligue d'**Augsbourg (1688-1697)** -, à une unité religieuse, et à une puissance royale incarnée par l'absolutisme de Louis XIV.

### 2- Contexte culturel :

Quelques **avancées culturelles** :

- La **codification** de nombreuses règles d'écriture.
- La création de l'**Académie française (1634)**, de l'Académie des inscriptions et belles lettres (1663), de l'Académie des sciences (1666).
- Le **mécénat royal** : octroi de pensions aux artistes et aux écrivains bénéficiant des faveurs du souverain.

L'écrivain du **XVII<sup>e</sup> siècle** est le plus souvent **issu de la bourgeoisie** cultivée, cependant la noblesse fait son entrée en littérature. L'écrivain s'adresse en premier lieu au lecteur aristocrate, mais élargit son lectorat, grâce à la diffusion des ouvrages, à la petite bourgeoisie mais aussi au petit peuple grâce à la littérature de **colportage** qui est diffusée dans les campagnes françaises par des marchands ambulants.

Jusqu'au **XVII<sup>e</sup> siècle**, l'écrivain cède ses droits au libraire contre une somme forfaitaire ; le droit d'auteur n'existant pas, l'écrivain ne peut donc vivre réellement de sa plume et perçoit en général d'autres revenus (rentes, métier, pensions reçues de mécènes). Au **XVII<sup>e</sup> siècle**, les **liens entre l'écrivain et le pouvoir royal** se resserrent avec notamment les **pensions royales** mises en place par **Jean-Baptiste Colbert** après **1650**.

Si ce système de protectorat lui assure une relative **reconnaissance et légitimité dans la société** en tant qu'écrivain (et lui offre une relative autonomie), il est cependant également un frein à certaines formes d'expression, puisqu'il agit comme censure car les « privilèges du roi » peuvent cesser à tout moment.

Il faut remarquer que pour la plupart encore, la condition sociale d'écrivain n'est pas reconnue comme une condition noble. Ainsi, des gens de cour comme **Mme de La Fayette** ou **le duc de la Rochefoucauld** publient leurs ouvrages anonymement, pour ne pas appartenir à la communauté de ceux que certains nomment avec un certain dédain les « Jean de lettres ».

Les manuscrits et les brouillons de cette époque sont souvent détruits par leurs auteurs afin d'effacer les hésitations et les balbutiements de leurs écrits. La copie que possède l'imprimeur est également détruite après impression, **seul reste l'ouvrage fini, imprimé**, parfait. La lettrine et la miniature sont par ailleurs détrônées par la gravure sur bois et, pour les ouvrages prestigieux, par la gravure sur cuivre.

« Tout écrivain, pour écrire nettement, doit se mettre à la place de ses lecteurs. » (**Jean de La Bruyère**)

### 3- La Codification de la langue française :

Les rois **Henri IV**, **Louis XIII** et **Louis XIV** ont tous les trois participé à servir la langue française et à la promulguer au rang de **langue internationale**. Alors que le **XVI<sup>e</sup> siècle** l'a enrichie et glorifiée, le **XVII<sup>e</sup> la codifie**, la **normalise** notamment grâce à l'**Académie française**, au poète **François Malherbe** (« tyran des mots et des syllabes » qui cherche à fixer la langue française dans sa perfection), au grammairien Vaugelas qui fixe une norme, fondée sur le « **bon usage** » — celui de la cour, de la

noblesse parisienne, et celui des « bons auteurs » — et condamne l'emploi des tournures archaïques, des termes triviaux, mais aussi le pédantisme de certains. L'orthographe commence à être fixée, et la *Grammaire générale et raisonnée de Port Royal* (1660) du janséniste **Antoine Arnaud** et de **Claude Lancelot** précise quant à elle les règles de base de la grammaire française.

Trois dictionnaires marquent la fin du **XVII<sup>e</sup> siècle** :

- le *Dictionnaire français contenant les mots et les choses* (1680) de **Pierre Richelet**. Destiné à « l'honnête homme », ce dictionnaire puriste s'appuie sur des citations et sur le « bel usage » ;
- le *Dictionnaire Universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes de toutes les Sciences et des Arts* (1690) d'**Antoine Furetière** qui présente « une infinité de choses » et s'appuie plus sur les idées et les choses que sur l'usage ;
- le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) dont le but est de « rendre notre langue pure, éloquente ». Ce dictionnaire est exempt de citations et ne classe pas les mots par ordre alphabétique mais par radicaux pour lui donner un caractère davantage « savant ». Il ne traite pas non plus des mots familiers, des termes techniques et de métier.

#### 4- Les Salons littéraires :

Les premiers salons littéraires, rendez-vous mondains de Paris, se tiennent au **XVII<sup>e</sup> siècle** et réunissent des personnalités de l'aristocratie, de la politique, des lettres et des arts pour des **conversations littéraires, morales, galantes, scientifiques ou philosophiques**. Vers 1613, Mme de Rambouillet, aristocrate cultivée et pleine d'esprit, se retire de la cour, selon elle trop brutale de mœurs et trop pauvre de pensée, afin de recevoir dans son salon **les plus beaux et les plus délicats esprits du temps**.

Suivant l'**exemple** de **Mme de Rambouillet**, de nombreuses dames du monde ouvrent leur salon, comme **Mlle de Scudéry**, **Mme de Sévigné** et **Mme de La Fayette**.

Les questions littéraires sont à l'honneur dans les salons : on pratique l'**art de la conversation**, on organise des **concours de poésie** ou on présente ses **derniers écrits**. Cependant les salons dictent également la mode vestimentaire, participent à l'**évolution de la langue française**, et discutent des problèmes de leur temps, politiques ou sociaux, notamment en défendant **la place de la femme** dans la société.

La querelle des Anciens et des Modernes reprend dès 1670 un débat, déjà agité au **XVI<sup>e</sup> siècle**, qui oppose les **imitateurs des Anciens** à ceux qui prônent le **rejet des modèles antiques et l'invention de formes modernes**.

Les Modernes (**Perrault**, **Fontenelle**, **Corneille**, etc.) critiquent l'Antiquité parce qu'ils contestent le principe d'autorité, en raison du **progrès des techniques et des sciences**, et en raison de l'ennui que les auteurs anciens peuvent susciter.

Les Anciens (**Boileau**, **Racine**, **Bossuet**, **La Bruyère**, **La Fontaine**, **Fénelon**, etc.) invoquent le génie des écrivains antiques, d'**Homère** et de **Virgile**, pour expliquer qu'ils doivent rester des modèles dans la pratique des arts.

## 5- Les Courants littéraires du XVII<sup>e</sup> siècle :

### a- Le Baroque :

En littérature, on désigne par le terme de baroque (qui signifie « **irrégulier** ») des œuvres écrites à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Inscrits dans la lignée de la Pléiade et de l'humanisme, les poèmes baroques sont encore marqués par l'influence de la Renaissance italienne, tant dans leur forme que dans leur thématique.

Ils sont caractérisés par les thèmes de **l'instable, de la métamorphose et de la réversibilité, de l'illusion et du travestissement**, et par un **style orné ostentatoire**, accordant une large place aux **artifices de la langue**, aux figures de rhétorique, et en particulier à la métaphore. Les poètes baroques s'illustrent aussi bien dans des thèmes amoureux et galants, émaillés de motifs pastoraux ou mythologiques, que dans la poésie officielle, célébrant les princes et le souverain.

Dans la veine religieuse, la poésie baroque est riche en sombres poèmes de déploration et en compositions funèbres qui proposent une vision fataliste et stoïcienne de la vie et de la mort. Il existe également dans la littérature baroque des courants satirique, burlesque et parodique (**le roman comique**), héroïcomique, voire bouffon et licencieux, qui s'opposent à l'esthétique idéaliste, héroïque et aristocratique imposée par la vogue des romans précieux.

C'est notamment par ces aspects réalistes, érotiques et burlesques, que le courant de pensée appelé **libertinage**, caractérisé par un certain scepticisme, se manifeste.

### b- La Préciosité :

Produit de certaines tendances baroques, la préciosité se développe **dans les salons parisiens** au cours des **années 1620**, avec pour centre incontestable l'hôtel de Rambouillet, et perdure jusque dans les **années 1650**, autour du salon de **Mlle de Scudéry**. Ce courant, qui a pour mission de contrer la grossièreté de la cour d'Henri IV, est caractérisé par la recherche d'une **sophistication extrême** (hyperboles, périphrases et « pointes » ou traits d'esprit) dans les paroles, les actions et plus particulièrement le **comportement amoureux** et l'introspection. Il marque de son empreinte la littérature du siècle, tout en demeurant un phénomène spécifiquement **aristocratique, mondain et parisien**. Les deux principaux romanciers précieux sont Honoré d'Urfé (*l'Astrée*) et Madeleine de Scudéry qui, dans *Clélie*, définit à travers la célèbre **Carte du Tendre** une sorte d'idéal du comportement amoureux.

### c- Le Rationalisme :

Les principaux représentants du courant rationaliste sont souvent tout à la fois des **scientifiques** et des **philosophes** ; c'est en effet dans la connaissance rationnelle plutôt que dans les dogmes des religions révélées que ces hommes cherchent désormais une **vérité universelle et incontestable** sur

laquelle bâtir une connaissance et une **éthique**. René Descartes, mathématicien, physicien et philosophe, incarne au mieux ce courant de pensée. Avec le *Discours de la méthode* (1637), puis les *Méditations métaphysiques* (1641), ouvrages écrits en français, il jette les bases intellectuelles et morales de nouvelles certitudes.

Contrairement à ce qui lui est reproché, il ne nie pas l'existence de Dieu : cependant, selon sa méthode (le doute théorique et systématique), il **ne pose pas Dieu avant toute autre chose**, comme une vérité absolue, mais l'évoque dans un second temps, pour apporter la preuve de son existence.

Si la pensée de **Descartes** scandalise tant certains de ses contemporains, c'est davantage parce qu'il propose une vision nouvelle du monde : chez lui, le centre de l'Univers n'est plus la figure divine, mais le **sujet pensant du cogito** (« Je pense, donc je suis »).

#### d- Le Classicisme :

En France, l'« époque classique », alors appelée « **atticisme** » (« de qualité athénienne »), est la période de création littéraire et artistique correspondant à ce que Voltaire appelle « le siècle de **Louis XIV** » ; il s'agit essentiellement des années **1660-1680**, même si la période classique s'étend de fait jusqu'au siècle suivant.

La société se codifie par la définition de l'**idéal de l'« honnête homme »**. Ce modèle est systématisé par l'écrivain **Nicolas Faret** dans *l'Honnête homme ou l'art de plaire à la cour* (1630). Il pose les vertus héroïques de cet homme qui doit être bon guerrier, bon amant, et dont la morale chrétienne est sans faille. « L'honnête homme » est **un courtisan** soucieux de **plaire** au roi Louis XIV. C'est le triomphe du « bel esprit », mondain et frivole.

Les grands principes érigés à cette époque ont pour nom **imitation des Anciens** et **emprunts bibliques, régularité et maîtrise de la forme**, classification et épuration du lexique, **codification des genres littéraires** : le Beau classique va de pair avec le Vrai et le Bon, c'est-à-dire avec le Divin. Nicolas Boileau s'attache à normaliser l'art d'écrire : son *Art poétique* (1674) fait la synthèse des pratiques de la littérature classique, en développant l'idée d'une poésie qui serait le fruit de l'inspiration divine, mais en soulignant la **nécessité du travail et de la discipline pour atteindre la perfection**. Sublime et pure, la poésie selon Boileau se situe dans un difficile équilibre ; aux yeux de ce « législateur du Parnasse », seuls **Corneille, Racine** et **Molière** trouvent grâce.

#### 6- Les Genres littéraires du XVII<sup>e</sup> siècle :

##### a- La Poésie :

Alors que le mot « poésie » désigne depuis le Moyen Âge une « pièce de vers » et « l'art de faire des vers », il devient au **XVII<sup>e</sup> siècle un véritable genre** et concerne également la poésie en prose et la « poésie dramatique » (les tragédies, par exemple, écrites en alexandrins).

La poésie **baroque**, audacieuse et surprenante, a pour objet de séduire, d'être éclatante, plus par **l'habileté à manier les mots** que par sa thématique. La poésie du début du siècle se diversifie : burlesque, maniériste pastorale, mondaine.

L'un des principaux rénovateurs de la poésie française est **François Malherbe**, précurseur du classicisme, qui privilégie l'emploi d'un lexique « **noble** », et dicte la fin des archaïsmes et des mauvais usages. S'opposant aux poètes de la Pléiade, qui l'ont influencé à ses débuts et pour lesquels « l'invention » était la première des vertus, François Malherbe défend une conception « **artisanale** » de la poésie, qui porte essentiellement sur la **rigueur** et la **pureté** de la forme : il invite le poète à n'exprimer que des thèmes éternels, considérés comme autant de prétextes à un usage précautionneux des rimes et des rythmes, dont l'harmonie ne peut provenir que d'un ordonnancement parfait.

## **b- Le Théâtre :**

L'épanouissement du théâtre, genre encore négligé au début du siècle, doit beaucoup au cardinal de Richelieu, qui souhaite l'utiliser à des fins de propagande, notamment grâce à la troupe royale de l'hôtel de Bourgogne.

La tragédie classique ne prend pas aussitôt sa forme régulière, mais grâce aux encouragements des institutions, des auteurs se révèlent dans des genres divers, notamment la très prisée **pastorale**, qui situe une action sentimentale dans un cadre idyllique, et la **tragi-comédie**, qui s'impose peu à peu, à partir des **années 1630**, avec surtout **Pierre Corneille**, qui en devient bientôt le maître.

L'époque classique est quant à elle marquée par la **tragédie** de Racine et la **comédie** de Molière. Désireux de susciter « terreur et pitié » à l'instar des Anciens, dans une perspective édifiante, selon le principe de la catharsis, **Jean Racine** met en œuvre dans ses tragédies **les forces obscures de la passion** (passion amoureuse et ambition politique), donnée comme le principal vecteur d'un destin implacable.

**Molière** s'inscrit quant à lui dans **la tradition moraliste** de son époque en faisant de la comédie le lieu de **dénonciation des vices de son temps**. En outre, il a su créer des types littéraires très forts et inventer un langage dramatique inédit en mêlant la langue des aristocrates et le patois paysan, les situations les plus tragiques au comique farcesque élémentaire et à la pantomime, etc. La tragédie est considérée comme le genre dramatique le plus noble. Elle se conforme aux règles énoncées par Aristote dans sa *Poétique* : **l'unité d'action, l'unité de lieu et l'unité de temps**.

## **c- Le Récit :**

Le roman est considéré au **XVII<sup>e</sup> siècle** comme **un genre mineur** ; cependant, il bénéficie de plus en plus de lecteurs, notamment de femmes, et se diversifie : roman pastoral, héroïque, précieux, comique, réaliste et burlesque, mondain, épistolaire, psychologique, utopique, exotique, etc. Le roman est considéré comme **un espace de liberté** : « dans un roman frivole aisément tout s'excuse », écrit Nicolas Boileau.

Le Romans fleuve (***Astrée*** compte **5 000 pages**), invraisemblance, intrusion du merveilleux, de l'excessif, du spectaculaire, **exubérance**, multiplication des figures de styles, des histoires enchâssées... sont les maîtres mots du début du **XVII<sup>e</sup> siècle**, tandis que le roman classique s'assagit

et prône la **modération** dans le style : naturel, sobriété, ordre, etc. Dès 1660, le récit se condense et voit émerger les « **petits romans** » ou les **nouvelles** puis à la toute fin du siècle, le **conte de fées**.

#### d- La Prose :

Au cours du **XVII<sup>e</sup> siècle**, la prose se fait également **philosophique**, pédagogique, historique, scientifique, polémique, **moraliste**, **épistolaire**, etc. De nouveaux genres sont au goût du jour : les lettres, les maximes, les portraits, etc.